

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0005062

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 714

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : S.KALI FAROUK Date de naissance : 1946

Adresse : Residence EL HAMO - FARAH SELEM CASA

Tél. : 0647 28 24 98 Total des frais engagés : 793,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



13 MARS 2020

Date de consultation : 03/03/2020

Nom et prénom du malade : E.L ALAOUI BAHISA Age : 72

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Trouble depressif

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

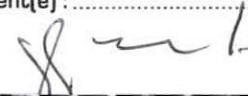
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3/03/20	Consultation		500,00	<p>دكتور ن. كادري Docteur N KADRI Professeur de Psychiatrie Résidence Yacht Club Im. A 1er Etage Bd. Sidi Mohamed Ben Abdellah Quartier Hank</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	03/03/20	293,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'O.D.F.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	Coefficient des travaux
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur N. KADIRI

Professeur De Psychiatrie
Psychothérapeute
Sexologue

الدكتور ن. القادري

ICE00171600000050

أستاذة في الطب النفسي
معالجة نفسانية
استاذة علم الجنس

Skali Balufja

Casablanca, le :

3/03/2020

PPV: 126 DH 00

~~250,50 DH
لحوظ 250,50~~

- Cibentia 10

1 - 0 - 1

~~41,50~~

- Imovane 7,5

1/2 cp sou

= 293,50

الدكتور ن. القادري
Docteur N. KADIRI
Professeur de Psychiatrie
Rés. le Yacht Corniche Im A 1er Etage
Bd. Sidi Mohamed Ben Abdellah
Quartier Hank

TED

LLC

LIMITED

Maphar

Km 10, Route Côtier 111,
Ql Zenata Ain sebaa Casablanca
Imovane 7,5mg cp pell
séc b20

P.P.V: 41,50 DH



5118000 012368

PPV: 126 DH 00

PPV: 126 DH 00

LIMITED

Maphar
Km 10, Route Côtier 111.
Ql Zenata Ain sebaa Casablanca
Imovane 7,5mg cp pell
séc b20

P.P.V: 41,50 DH



5118000 012368

- Traitement de tis semaines
RAV le 23/03/2020 à 125

65, Résidence le Yacht, Corniche - Im A - 1er Etage - Bd Sidi Mohamed Ben Abdellah, Quartier Hank - Casablanca
Tél/Fax : 05 22 39 54 54 - GSM : 06 61 70 98 74